

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 17 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.

M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GRAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Philippe FREYSSENET, Mme Pascale CROUZET CHALAVON, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, M. François AKAKO, Mme Caroline CHARVET, M. Adrien DESSAILY, Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Jacques DUPONT pouvoir M. Didier ROUCHOUSE

Mme Françoise BALMONT pouvoir à Mme Valérie CELLE

M. Jean-Luc FAURE pouvoir à M. Hubert SAIGNOL

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

Secrétaire de séance : Mme Caroline CHARVET élue à l'unanimité

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de la Jeune Loire du Souvenir Français – Cérémonie commémorative du 18 juillet 2026 à Confolent (Beauzac)

(Délibération 2026_09_12)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la demande du Comité de la Jeune Loire du Souvenir Français, association créée en mars 2026, sollicitant une subvention exceptionnelle de la commune de Sainte-Sigolène pour l'organisation de la cérémonie commémorative du 82^e anniversaire de l'attaque du train de la Résistance, qui s'est tenue le samedi 18 juillet 2026 à la gare de Confolent, sur la commune de Beauzac ;

Considérant que cette manifestation, organisée conjointement à l'attention des communes de Beauzac, Sainte-Sigolène et Monistrol-sur-Loire, a permis de rendre hommage aux maquisards du groupe Bir Hakeim de l'Armée Secrète et de perpétuer le devoir de mémoire auprès des jeunes générations ;

Considérant que l'histoire de ce fait de résistance concerne directement la commune de Sainte-Sigolène, dont plusieurs maquisards ont pris part à l'action commémorée, et que le comité entend prolonger ce travail de mémoire auprès des écoles de la commune ;

Considérant que le budget prévisionnel de la manifestation s'élevait à 2 000 €, que l'association, récemment créée, ne dispose que d'une trésorerie limitée, et qu'elle sollicite à ce titre une participation financière complémentaire des communes concernées ;

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) au Comité de la Jeune Loire du Souvenir Français, au titre de sa participation à l'organisation de la cérémonie commémorative du 18 juillet 2026 à Confolent.
- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur la chapitre concerné du budget communal.
- CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Membres en exercice	29
Présents	25
Représentés	3
Votants	28

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	28

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 22/09/2026

et publication en Mairie le : 22/09/2026

Pour Copie conforme

Le 22/09/2026

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE